



## Annexe 5 : Les modalités de financement et priorités de la Caisse d'Allocations

La CAF du Nord s'associe à la mobilisation de l'Etat pour contribuer à la politique de la ville, en combinant le versement de prestations légales et la mise en œuvre de dispositifs d'action sociale. Le **Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)**, que la CAF du Nord anime sous l'autorité du Préfet, constitue le cadre général de son intervention sur les territoires.

Dans le cadre du contrat de ville, la CAF mobilise les moyens financiers de droit commun tels que prévus par la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018/2022.

Les priorités de la CAF du Nord s'articulent autour de quatre missions :

- **Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale**
- **Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes**
- **Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle**
- **Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.**

Dans ce cadre général, la CAF du Nord :

- Porte une attention particulière à **l'accès aux droits aux prestations légales** pour les habitants des quartiers concernés
- Contribue aux **démarches de développement local** en particulier en matière de **petite enfance**, de **soutien à la parentalité**, d'**animation de la vie sociale** et d'**insertion**.
- La CAF participe à la **réduction des inégalités en matière d'accueil du jeune enfant**.
- S'engage à **améliorer l'accès des enfants et des jeunes à des temps de loisirs éducatifs** leur permettant de **faire l'expérience de la mixité sociale**. A ce titre la CAF soutient les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants à des **activités péri et extra-scolaires**, répondant à une démarche d'**éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République**.
- Contribue à **renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale** en s'appuyant fortement sur les **centres sociaux** et les **espaces de vie sociale**. La CAF encourage les **projets porteurs de dynamique participative des habitants**, veille au **respect de la laïcité**, et promeut la **mixité (sociale et de genre)**.

La CAF apporte également son soutien aux projets ayant pour finalité la **prévention de la radicalisation** qui s'inscrivent dans le cadre du **soutien à la parentalité**, du **renforcement du vivre ensemble**, de **l'éducation numérique**.